

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNault, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Sonia ESNault, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS et Madame Dominique RIOU *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUMEUX*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents 22

Votants 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David ÉVAIN

DCM n°015/2024 - 3.5.10

Mise à disposition des parcelles communales affectées au service d'eau potable Atlantic'eau - acte notarié à publier au Service de la Publicité Foncière - signature

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune historique de Freigné a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la région d'Ancenis au 31 décembre 2017 dans le cadre de la création de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE. Le syndicat mixte Atlantic'eau s'est substitué au SIAEP au 1^{er} janvier 2020.

Les biens affectés au service public de l'eau potable de la commune historique de Freigné ont été mis à disposition du syndicat mixte Atlantic'eau depuis cette date.

Ledit syndicat souhaiterait procéder à une publication au Service de la Publicité Foncière de ces informations, à savoir indiquer dans un acte notarié, signé entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et lui-même, les biens communaux mis à disposition dudit syndicat d'eau potable.

Les parcelles concernées par cette mise à disposition, listées ci-après, ont été identifiées et vérifiées, parcelles relevant du périmètre de protection rapprochée et éloignée du captage d'eau de La Beltière.

Liste des parcelles mises à disposition du syndicat mixte Atlantic'eau		
Parcelle cadastrale (section et numéro)	Contenance (en mètre carré)	Adresse (lieu-dit / nom de champ)
F 453	1 493	Lande du Tertre
F 1732	9 770	La Grande Pâture
F 1734	19 307	La Grande Pâture
F 1735	771	La Pâture

F 629	13 710	Grand Bois Gas
F 635	1 655	Jardin de Bois Gas
F 636	2 669	Grand Bois Gas
F 1758	360	Le Pré Tout Long
F 637	963	Clos de L'Aire
F 651	3 815	L'Ouche
F 655	7 695	Le Champ de L'Aire
F 656	797	La Rochette
F 657	6 604	Pré de la Fontaine
F 658	10 075	Champ de La Fontaine
F 659	2 090	Le Grand Clos
F 668	3 675	Pré de Naudin
F 672	915	Pré de la Fontaine
F 673	2 330	Lande du Tertre
F 674	4 085	Lande Morillon
F 1156	5 504	Lande du Tertre
F 1157	6 566	Lande du Tertre
F 1162	2 285	Pré de la Fontaine
F 1311	1 811	Pré de la Fontaine
F 304	9	La Beltière
F 306	1 379	La Grande Pature
F 310	5 395	Pré de La Coulée
F 311	662	La Beltiere
F 1728	496	La Beltiere
F 312	10 555	L'Enclose
F 1730	11 541	La Grande Pature

À noter que la rédaction de l'acte serait confiée à Maître GOBIN, notaire à BASSE-GOULAIN, et que les frais notariés seraient pris en charge par le syndicat mixte Atlantic'eau.

Considérant l'avis favorable émis par les membres du bureau municipal, réunis le 19 décembre 2023, concernant la publication, par un acte notarié, des biens communaux mis à disposition du syndicat mixte Atlantic'eau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis émis par les membres du bureau municipal réunis le 19 décembre 2023 ;
- **VALIDE** la mise à disposition des biens communaux au syndicat mixte Atlantic'eau, par la signature d'un acte notarié à publier, entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et ledit syndicat ;
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à l'étude de Maître GOBIN, notaire à BASSE-GOULAIN ;
- **PREND ACTE** que l'ensemble des frais notariés sera à la charge du syndicat mixte Atlantic'eau ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié correspondant à cette mise à disposition et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 31 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
ID : 044-200078079-20240123-DCM_015_2024-DE

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
David ÉVAIN**

